Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_168_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 24 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BULROT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, David CRESPEL *(suppléant de Catherine TIENGOU, absente)*, Virginie DEBEGUE, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*suppléant de Catherine DREZET, absente*), Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Nicolas LORMEL, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Charline PESTEL *(suppléante d'Yvonnick GOUAULT, absent)*, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Annie VALO.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Gilles BOURRÉ donne pouvoir à Brice LE DOLODEC,
- Jean-Luc COUËLLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nadège FRANÇAIS donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Isabelle RONNÉ-GUÉHO,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Michel PESLIER donne pouvoir à Alexis MENARD,
- Sylvain RENAUT donne pouvoir à France LE DOUARIN,
- Yvon BERHAULT, Christophe MARCHAND, Jackie VENTUROLI.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Marie-Sergine BÉZARD

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_168_DELIB-DE

Délibération n°2026-168

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 9

HABITAT
SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH)
CONVENTION 2026

Le guichet unique « Bonjour Habitat » est renforcé, associant à ce service, l'ensemble des politiques publiques de l'habitat : Lutte contre l'habitat indigne, accompagnement à l'adaptation des logements, rénovation énergétique des logements, Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et renouvellement urbain.

Le Service Publique de la Rénovation de l'Habitat *(SPRH)* fait l'objet d'une nouvelle contractualisation entre les délégations locales de l'ANAH *(DDTM)* et le maitre d'ouvrage de la convention « Pacte Territorial France Rénov' » *(PTFR)*. Dans ce nouveau cadre, la Région souhaite poursuivre :

- L'animation régionale du réseau Rénov'Habitat Bretagne *(animation des réseaux des conseiller.ères et des animateurs.rices, mise en place et partage d'outils de communication et d'animation, soutien à l'expérimentation)* faisant l'objet d'une convention de coopération et de coordination régionale avec l'Etat et l'ANAH.
- Le cofinancement des collectivités locales dans le déploiement du SPRH afin de maintenir la continuité d'un service public de qualité et accessible sur l'ensemble du territoire breton.

Cette contractualisation se traduit par une convention financière annuelle entre la Région et Lamballe Terre & Mer qui fixe les objectifs à atteindre et les subventions associées, comme précédemment exercé dans le cadre du programme SARE. L'année 2025 était pensée comme une phase de transition vers une contractualisation régionale adaptée et complémentaire aux évolutions du périmètre des missions, des modalités de financement et de l'échelle de contractualisation du SPRH nationale.

L'année 2026 doit permettre d'assurer la continuité du service co-construit en 2025, en s'appuyant sur l'implication des collectivités locales. Une concertation approfondie a été menée pour permettre l'intégration des enjeux du Conseil régional de Bretagne au sein des pactes territoriaux signés entre l'Etat, les intercommunalités ou leurs regroupements et l'ANAH. Cette tentative n'a pu aboutir à une contractualisation régionale adaptée et complémentaire aux évolutions des missions, des modalités de financement et de l'échelle de contractualisation du SPRH et la Région a, donc, décidé de maintenir son soutien aux collectivités et leurs groupements dans le cadre d'un conventionnement différencié des pactes territoriaux.

Pour la réalisation du programme d'actions, la Région s'engage à verser à Lamballe Terre & Mer une subvention de 49 181 €. Cette subvention est constituée :

- D'une part forfaitaire d'un montant maximum de 36 181 euros :
  - Volet 1 – Forfait information-conseil-orientation et dynamique territoriale :
    - Information de 1er niveau : juridique, technique, financière et sociale pour les missions de rénovation et hors rénovation ;
    - Conseils personnalisés pour les missions de rénovation et hors rénovation ;
    - Sensibilisation, communication, animation pour les missions de rénovation et hors rénovation ;
    - Sensibilisation, communication, animation envers les professionnels de la chaîne de la rénovation et les acteurs publics locaux.
- D'une part variable d'un montant maximum de 13 000 euros, destinée à assurer la prise en charge des coûts estimés des actions réalisées :
  - Volet 2 – Missions de pré-accompagnement et post-accompagnement des logements
    - Mission de pré-accompagnement vers le ménage
    - Mission de pré-accompagnement vers le syndicat de copropriétés
    - Mission de post-accompagnement vers le ménage

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_168_DELIB-DE

Vu la délibération n°2025-054 du 29 avril 2025, validant le dispositif de financement de la Région pour une subvention totale de 47 062 € pour 2025,

Considérant la convention financière 2026, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le dispositif de financement 2026 de la Région pour une subvention totale de 49 181 €,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 08/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

